



LEGENDE

Limite communale

- Limite communale

Zones urbaines

- UA Zones urbaines anciennes (avant 1950)
- UAp Zones urbaines anciennes patrimoniales (avant 1950)
- UB Zones urbaines récentes (après 1950)
- UD Zones urbaines peu denses (OAP)
- Uat Zones urbaines à vocation touristique (OAP)
- Ucp Zones urbaines de camping
- Ue Zones urbaines à vocation économique
- Uparc Zones urbaines à vocation mixte (OAP)

Zones à urbaniser

- 1AU Zones à urbaniser à court terme (OAP)
- 1AUat Zones à urbaniser à court terme à vocation touristique (OAP)
- 2AU Zones à urbaniser à long terme

Zones agricoles

- Aa Zones agricoles de chaumes d'altitude
- Ac Zones agricoles constructibles
- Ac1 Zones agricoles constructibles dédiées aux serres horticoles
- Af Zones agricoles dédiées aux prairies de fauche
- Ap Zones agricoles de pâturages

Zones naturelles et forestières

- Nat Zones naturelles à vocation touristique
- Nf Zones naturelles de forêt
- Nj Zones naturelles de jardins et de vergers
- Np Zones naturelles à vocation éco-sportivo-touristique
- Nsk Zones naturelles dédiées aux pistes de ski
- Nsl Zones naturelles dédiées aux sports et loisirs

Autres prescriptions

- Changement de destination autorisé
- ▲ Bâti soumis à l'annexe architecturale
- Emplacement réservé
- Secteurs soumis à une OAP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut Rhin
Vallée de Saint-Amarin

Vallée de Saint-Amarin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

3. REGLEMENT GRAPHIQUE
3.1. PLAN DE ZONAGE

Version approuvée du 14/03/2019
Version modifiée du 30/03/2022

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 14 mars 2019

Le Président
François TACQUARD

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal modifié par délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2022.

Le Président
Cyrille AST

MOOSCH
ban communal
échelle 1/7000e